

	Note technique	NT01 20180328	
<i>Mandat:</i>	Périmètre réservé aux eaux (PRE)		
<i>Dossier</i> <i>Objet:</i>	Périmètre réservé aux eaux du canton du Jura Statistiques agricoles		
<i>Type:</i>	Données techniques		
<i>Destinataire:</i>	Office de l'environnement	Envoi:	
<i>Copie(s):</i>		Dossier:	522
<i>Réalisation:</i>	OG	Création:	20/06/2018
<i>Visa:</i>	Réf: 522 nt 20180320 Statistiques agricoles.docx		

Annexe(s): -

Objectifs

L'entrée en vigueur du PRE aura une incidence sur les pratiques agricoles autorisées le long des plans d'eau et cours d'eau. À l'intérieur du PRE, seule une exploitation extensive sera autorisée. L'objectif du présent rapport est d'estimer l'impact surfacique de la mise œuvre du PRE par rapport aux pratiques agricoles existantes.

Contexte

Certaines surfaces contenues dans le PRE sont déjà soumises à des contraintes concernant l'exploitation agricole :

- L'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) prévoit une bordure tampon de 3 m le long des eaux superficielles, ainsi que des haies et berges boisées, sans produits phytosanitaires ni engrais.
- L'Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture (OPD) prévoit une bordure tampon de 6 m non labourée le long des eaux superficielles.

Dès l'entrée en vigueur du PRE, ces distances contraignantes seront mesurées à partir de la ligne du rivage (pied de berge) et non plus depuis le sommet de la berge comme pratiqué jusque-là.

Méthodologie et données

Les statistiques présentées ci-dessous résultent de calculs géomatiques (recoupement de couches à l'aide d'un système d'information géographique ou SIG) et ne reflètent donc pas fidèlement la réalité du terrain. Les chiffres donnés représentent des ordres de grandeur qui doivent être considérés avec prudence.

Surfaces en zones agricoles

Les surfaces agricoles utiles (SAU) n'étant pas disponibles géographiquement (SIG), la couverture du sol a été utilisée afin d'avoir une estimation de la surface de PRE en zone agricole (Figure 1).

Les catégories « pré, champs, pâturage », « culture intensive », « vigne », « pâturage boisé ouvert » et « pâturage boisé dense » ont été considérées. Dans le canton du Jura et sur les rives des eaux superficielles, plus de 99% du PRE en zone agricole est situé dans la catégorie « pré, champ, pâturage ».

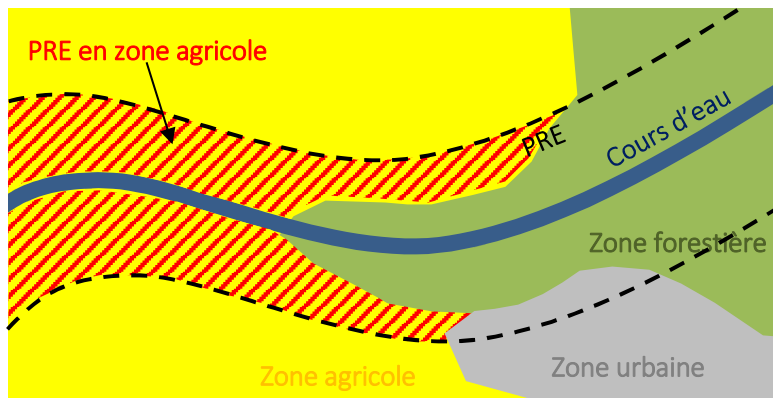


Figure 1 : Illustration en plan du PRE total (entre les traits-tillés noirs) et du PRE en zone agricole (hachuré rouge).

Le tableau ci-dessous présente la surface totale de PRE par catégories, ainsi que la partie de cette surface situées en zone agricole. Sur 1435 ha de PRE (tout compris), 20% se situent en zone agricole et auront des contraintes d'exploitations liées au PRE, soit 286 ha.

	Type	Contraintes d'exploitation	PRE total (y compris surfaces en eau et hors surfaces agricoles)	PRE en zone agricole
PRE	Mesuré depuis l'axe	oui	275 ha	116 ha
	Mesuré depuis la berge	oui	423 ha	115 ha
	Zone densément bâtie	oui (jardin)	17 ha	0.4 ha
	Projets	oui	119 ha	55 ha
PREa	Dépassement chemin	non	3 ha	1 ha
	Forêt, petits ou enterrés	non	598 ha	131 ha
Total			1435 ha	418.4 ha
Total avec des contraintes d'exploitation (PRE)			834 ha	286.4 ha

Contraintes agricoles en vigueur

Sur ces 286 hectares, une partie est déjà soumise aux restrictions de l'OPD et de l'ORRChim (Figures 2 et 3). Vu les difficultés à définir géographiquement (SIG) les berges boisées, et donc la position réelle des 3m sans engrais, la comparaison avec l'ORRChim est surestimée.

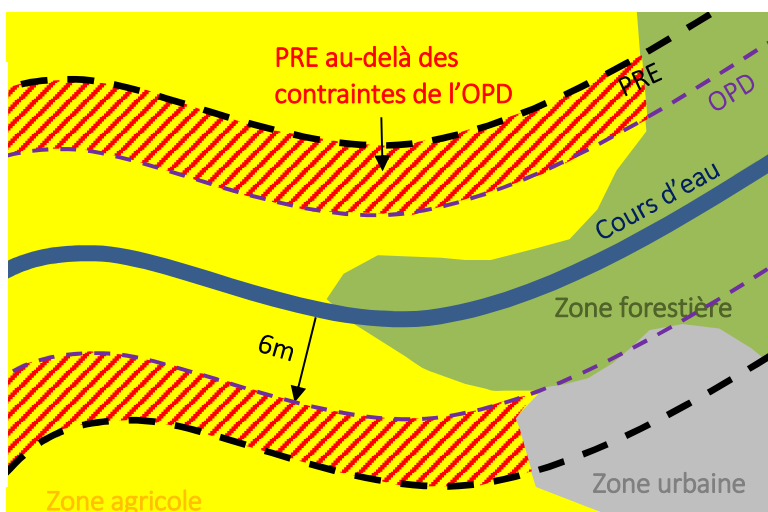


Figure 2: Illustration en plan du PRE total (entre les traits-tillés noirs) et du PRE au-delà des contraintes actuelles de l'OPD (hachuré rouge).

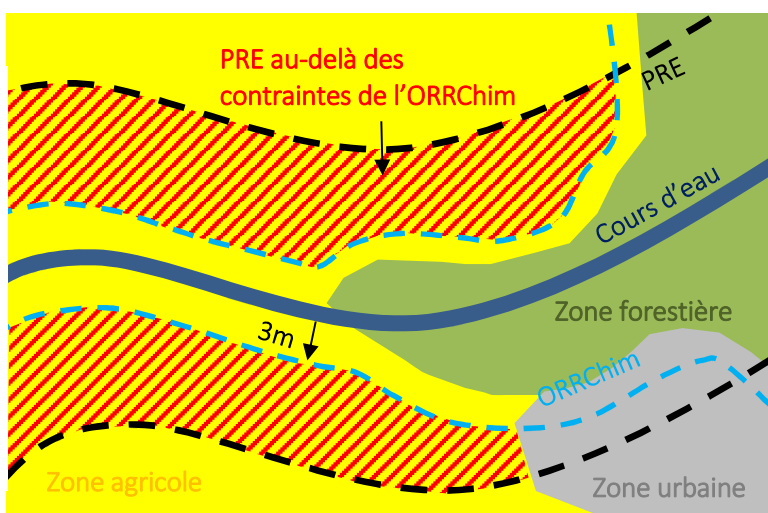


Figure 3: Illustration en plan du PRE total (entre les traits-tillés noirs) et du PRE au-delà des contraintes actuelles de l'ORRChim (hachuré rouge).

Le tableau ci-dessous présente la surface du PRE en zone agricole qui s'étend au-delà des surfaces actuellement soumises aux restrictions en vigueur (OPD et ORRChim). Il s'agit donc de nouvelles surfaces qui feront l'objet d'une exploitation agricole extensive. Les deux colonnes présentées dans le tableau ne s'additionnent pas, les surfaces soumises à l'ORRChim étant comprises dans celles soumises à l'OPD.

	Type	Contraintes d'exploitation	PRE au-delà des contraintes de l'ORRChim (3m)	PRE au-delà des contraintes de l'OPD (6m)
PRE	Mesuré depuis l'axe	oui	66.3 ha	13.4 ha
	Mesuré depuis la berge	oui	87.6 ha	74.0 ha
	Zone densément bâtie	oui (jardin)	0.3 ha	0.1 ha
	Projets	oui	48.7 ha	28.0 ha
PREa	Dépassement chemin	non	0.3 ha	1.0 ha
	Forêt, petits ou enterrés	non	63.8 ha	0.2 ha
Total			267 ha	116.7 ha
Total avec des contraintes d'exploitation (PRE)			202.9 ha	115.5 ha

SDA

Les surfaces d'assolements situées dans le PRE doivent être recensées séparément. L'inventaire cantonal des SDA faisant l'objet d'une révision, les statistiques ci-dessous sont basées sur la version en cours de finalisation de mars 2018.

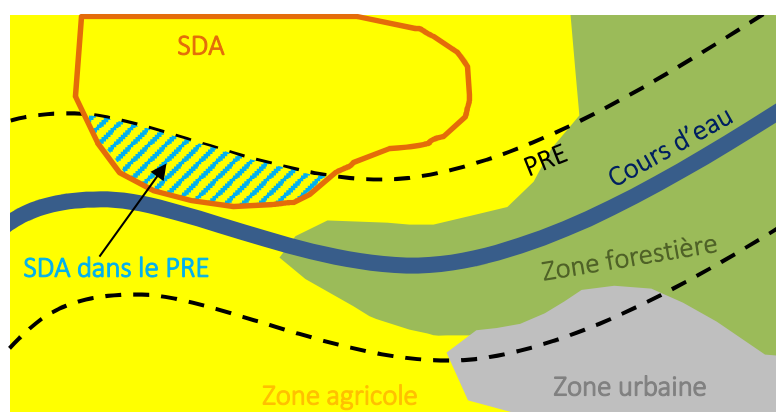


Figure 4 : Illustration en plan du PRE total (entre les traits-tillés noirs) et des SDA situées dans le PRE (hachuré bleu).

	Type	Contraintes d'exploitation	PRE en zone agricole	SDA dans le PRE
PRE	Mesuré depuis l'axe	oui	116 ha	42.3 ha
	Mesuré depuis la berge	oui	115 ha	30.2 ha
	Zone densément bâtie	oui (jardin)	0.4 ha	0 ha
	Projets	oui	55 ha	14.7 ha
PREa	Dépassement chemin	non	1 ha	0.9 ha
	Forêt, petits ou enterrés	non	131 ha	31.1 ha
Total			418.4 ha	119.2 ha
Total avec des contraintes d'exploitation (PRE)			286.4 ha	87.2 ha

Linéaire de berge

Compte tenu de la présence de cordons boisés ainsi que de la diversité des cas rencontrés, les résultats présentés ci-dessous sont approximatifs et représente la somme des cas rencontrés sur les deux berges. Le linéaire de berge a été estimé à partir du PRE situé en zone agricole pour les cours d'eau s'écoulant à ciel ouvert.

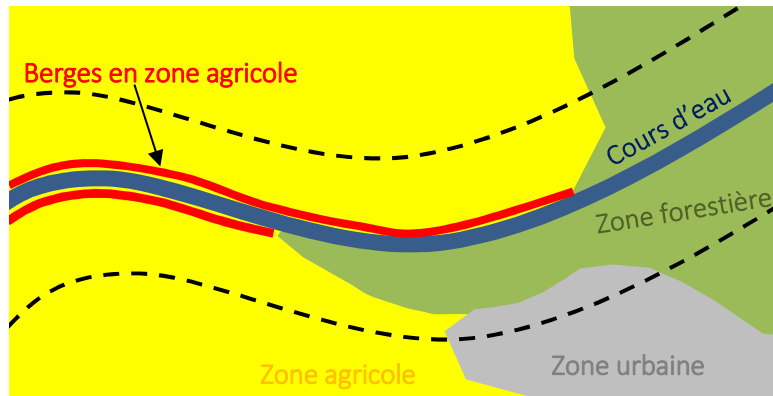


Figure 5: Illustration en plan du PRE total (entre les traits-tillés noirs) et des berges situées en zone agricole (rouge).

Type	Berges [km]	Berges en zone agricole [km]
Petits cours d'eau	1316	301
Grand cours d'eau <i>Allaine (dès confluence avec Erveratte), Doubs, Sorne, Scheulte, Birse</i>	284	136
Total	1600	437